



Bulletin de souscription d'actions à Ferténergie, SAS coopérative à capital variable - Projets 2021

La SAS Ferténergie a pour but de développer des projets de production d'énergie solaire dans un cadre de coopérative associant les citoyens, ainsi que des actions à but pédagogique autour des énergies.

Merci de remplir toutes les rubriques en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je, soussigné-e, personne physique :

Mme M NOM : Prénoms :
NOM de jeune fille :
Date et Lieu de naissance :
Situation de famille : Célibataire Marié (e) Pacsé (e) Veuf (e) Divorcé (e)
Profession :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable : Courriel :

déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée à capital variable Ferténergie
(l'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du Conseil de Gestion de la société).

Nombre d'actions souscrites : actions x 100 € = €
Comment :
 Par courrier : chèque ci-joint établi à l'ordre de **Ferténergie** avec bulletin et justificatifs

Pièces à joindre (pour les nouveaux actionnaires ou en cas de changement de situation) :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité,
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Je reconnais que la présente souscription, de caractère purement privé, n'a pas lieu dans le cadre d'une offre de titres. J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales et toutes informations de la SAS Ferténergie par voie électronique à l'adresse courriel communiquée ci-dessus, pour limiter les frais d'envoi, de gestion et économiser le papier, ou à toute nouvelle adresse communiquée ultérieurement.

Fait à la Ferté Macé, le

Signature

Partie réservée au représentant Ferténergie :

Je, soussigné, déclare avoir reçu le montant de euros ce jour, de M. /Mme. correspondant à actions, soit un total cumulatif de actions.

Par simplification réciproque, l'ensemble des bulletins de souscriptions antérieurs sont remplacés par ce bulletin.

Signature

Fait en deux exemplaires (un pour le souscripteur, un pour Ferténergie).

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Ferténergie.

Ferténergie, SAS au capital variable - 881 061 279 RCS ALENCON
Adresse postale : Ferténergie, chez Madame Isabelle DEBORDE 12, place de gaulle 61600 LA FERTE MACE
Courriel : contact@fertenergie.fr tél : 07.83.20.17.89 Site web : www.fertenergie.fr

En savoir plus sur Ferténergie, SAS Coopérative à capital variable



Comment fonctionne la société ?

Ferténergie est une coopérative, de type Société par Actions Simplifiée (SAS). Les SAS obéissent à des règles de fonctionnement et d'organisation très souples, définies essentiellement dans leurs statuts. Les statuts de Ferténergie sont disponibles sur notre site.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété, une part de son capital. Son montant est (et reste) fixé à 100 €. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché.

Qu'est-ce que le capital d'une société ?

Le capital de la société est constitué de l'ensemble des actions souscrites. Il garantit la solidité financière de la société. Il lui permet de développer de nouveaux projets, activités ou sites de production d'énergie renouvelable. Le capital de Ferténergie est variable : il peut notamment être augmenté par l'achat de nouvelles actions.

Qui peut souscrire des actions ?

Sont admises comme associés des personnes physiques ou morales agréées par le Comité de Gestion. La souscription d'un associé ne peut franchir un seuil de 20% du capital social de la société.

Combien de temps garder ses actions ?

Les actions ne peuvent être remboursées pendant les 4 premières années de détention, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil de Gestion. Mais elles peuvent être cédées à d'autres actionnaires.

Comment devenir actionnaire ?

Retournez à l'adresse indiquée ci-dessous ou par mail, un bulletin de souscription dûment rempli et signé, accompagné :

- de votre règlement par chèque à l'ordre de Ferténergie,
- d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité ou pour les personnes morales d'un extrait kbis ;
- d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Un récépissé de souscription vous sera retourné dès l'acceptation de votre adhésion.

La souscription minimale est une action (100 €).

Rémunération des actions.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée décide d'inscrire celui-ci à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer. La souscription au capital de Ferténergie ne donne pas droit à une réduction d'impôts.

Participation à la gouvernance.

Chaque année, les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale et peuvent donc ainsi participer à ses décisions. Chaque associé dispose d'une voix quel que soit le montant de sa participation au capital. Ils peuvent aussi y élire leurs représentants au Conseil de Gestion ou même être candidat aux fonctions d'administrateur (c'est-à-dire de membre du Conseil de Gestion), pour un mandat de 3 ans.

Quel risque financier en achetant des actions de Ferténergie ?

L'objectif est bien sûr de faire de la SAS Ferténergie une structure stable et pérenne, destinée à contribuer durablement à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Chaque associé ne sera responsable du passif de la société qu'à concurrence du montant de la valeur nominale des actions qu'il détiendra.

IMPORTANT : ces informations sont une sélection des principales clauses concernant l'actionariat.